L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 AVRIL 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 17 AVRIL 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse d'Encan St-Charles.

PAR B. ONORATO—Propriétés de valeur dans la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—L'emplacement de la propriété de l'Hôtel Southern, coin Carondelet et Julie. Propriétés de choix pour résidence, Nos 189 et 191 rue Julie, touchant à la rue Carondelet. Résidence sur la rue Franklin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Vente importante d'actions de banques et d'assurances.

Bourse d'Encan Arcade.

PAR LE SHERIF—Plusieurs terrains et bâtisses sis dans les différents districts de la ville.

PAR W. I. HODGSON—Terrains de valeur, rue Esplanade, entre Tonti et Rocheblave. Résidence charmante No 394 rue du Canal. Grand jardin et terrains, remises, etc. Bien de terre de valeur, avec résidence, vacherie, etc.

Les Parcs de la Nlle-Orléans.

Quand un étranger arrive dans une métropole, les premières choses qu'il a hâte de visiter et qu'on est fier de lui montrer—il y a, partout, des gens qui en font le métier—ce sont les édifices publics, les principales artères commerciales: le grand théâtre, le soir ; les promenades publiques, le Parc, le Bois, le rendez-vous des désœuvrés, du monde élégant, le jour. Avez-vous jamais vu une ville de premier ou de second ordre sans un Parc ? Les petites mêmes ne peuvent s'en passer. Nous ne connaissons qu'une métropole qui s'en soit jusqu'ici privée bénévolement—la Nouvelle-Orléans. Il a fallu l'ouverture d'une Exposition universelle pour qu'elle songeât à s'en donner un. Encore est-elle allée enchoisir l'emplacement loin, bien loin, à près d'une heure de distance du centre, en dehors de toute voie rapide de communication, de façon qu'il y eut un véritable voyage à faire, une bonne demi-journée à perdre, pour s'y rendre. On eut dit que l'on ne travaillait que pour les plaisirs d'un quartier qui a le privilège d'accaparer toutes les faveurs de l'administration, et pour les fantaisies des familles qui ont un équipage à leur disposition.

En ce qui concerne l'Exposition, on aurait tort de se livrer à des récriminations qui resteraient stériles. Dès les commencements, tout le monde s'est tu, par honnêteté, par patriotisme, pour ne pas nuire au succès de l'entreprise. A quoi bon l'entraver par des critiques auxquelles l'autorité était déterminée à ne pas faire droit ? N'était-ce donc pas assez des difficultés que la Direction semblait prendre un triste plaisir à accumuler ? Aujourd'hui, tout le monde continue à se taire, parce que l'on n'a que trop conscience de l'impossibilité de réparer le mal qui a été fait.

Donc, toute critique mise de côté, le Parc existe ; il est la propriété de la municipalité ; on y a fait d'assez sérieux embellissements en vue de l'Exposition ; on y a enfoui nous ne savons combien de milliers de dollars—une somme probablement supérieure au prix d'achat—en œuvres de jardinage, en pelouses, en massifs de fleurs et de verdure, en creusement de lacs et de canaux. Mais, les immenses bâtisses en bois qui le recouvrent, une fois disparues, il va se trouver aussi nu qu'auparavant. Nous n'y voyons aucune nouvelle plantation d'arbres ; il n'y subsiste que l'allée de chênes verts qui y existait auparavant et en faisait le seul charme.

De ce Parc—puisque Parc il y a, de nom sinon de fait, et qui coûte le double de ce qu'il vaut—que compte-t-on faire ? C'était, il y a trois ans, un vaste parterre, plus ou moins stérile ou plus ou moins fertile, comme on voudra ; demain, ce ne sera pas une promenade publique ; il ne possède aucune des conditions voulues pour engager les promeneurs à s'y rendre. Outre son île et son lac, qui n'en occupent qu'un coin très étroit, et son allée de chênes verts qui est fort belle, mais bien courte, il ne restera, après la démolition des édifices, qu'un vaste terrain dénudé, presqu'absolument dépourvu de plantations et d'ombrages. Ayant déjà à lutter contre l'extrême éloignement, il lui faut des attractions exceptionnelles pour vaincre les résistances de la population. Songe-t-on à l'embellir, à l'orner de belles avenues, de bosquets, de massifs de fleurs, à le *faire* pittoresque s'il est possible ? Situé *comme* il l'est, il ne peut servir de rendez-vous qu'à la classe riche ; il est donc *nécessaire* de le transformer de façon à satisfaire les goûts et les besoins des familles opulentes on, tout au moins, aisées. Quant à en faire un lieu de récréation pour la masse—pour les classes pauvres, par conséquent, laborieuses, il n'y faut pas penser. Les artisans, les petits marchands, n'ont ni temps à perdre, ni argent à dépenser, pour aller promener au loin de longs loisirs qui n'existent pas pour eux.

C'est donc aux gros commerçants, aux capitalistes qui affectent d'habiter le quatrième district, de s'occuper des embellissements du Parc. Il nous semble impossible que l'administration ait le triste courage d'aller jeter de grosses sommes d'argent dans une entreprise condamnée, d'avance, à ne profiter qu'à un quartier et à une classe.

On se sent pris d'une irrésistible tristesse, lorsqu'on jette en arrière les regards vers le Lac Pontchartrain, dont les approches sont si désolées, et qu'il était facile de rendre si attrayantes. Outre la vaste étendue d'eau qui s'étend à perte de vue devant le promeneur, on y aperçoit trois superbes rendez-vous d'été : à gauche, le West End ; à droite, le vieux Lac ; au milieu, le Fort Espagnol. Avant vous y conduire, trois lignes de chemin de fer. Il aurait été si aisé de relier ces trois belles stations balnéaires par une large levée le long des rives du Lac, comme elles le sont déjà, en grande partie, du côté de la Nouvelle-Orléans, par le grand chemin de la Métairie. C'est là, au centre même de la cité du Croissant, à très peu de distance des quartiers habités, que s'étend l'emplacement, depuis longtemps, destiné au Parc de Ville ; il en porte encore le nom sur la carte ; la situation en est si heureuse que, malgré les mauvais voisins, malgré les oublis et les abandons prémédités, persistants, il s'impose encore au public, comme une nécessité, à l'administration comme un devoir, nous dirions volontiers comme un remords. Là, il n'y avait pas de plantations à créer ; on se trouve au milieu d'une magnifique forêt de chênes verts. Les ombrages abondant ; il n'y avait qu'à abattre de droite et de gauche, pour permettre à l'air de la plaine et du lac, d'y circuler à l'aise, pour y opérer des éclaircies, pour y donner de l'espace aux pelouses naturelles, pour y tracer de larges avenues.

Si importante que fût la question d'agrément, elle n'était que secondaire ; il s'agissait, avant tout, d'assainir les bords du lac, d'en faire disparaître les marécages infects dont la présence est un danger continuel, une honte pour la Nouvelle-Orléans.

C'est, comme l'écrivait fort bien, ces jours derniers, le correspondant d'un des nos grands journaux d'outre-Canal, "un véritable monument de négligence et d'incurie." Pas une ville de l'Union ne tolérerait un aussi misérable état de choses. Partout ailleurs, des canaux de dessèchement sillonneraient, depuis longues années, ce vaste foyer de miasmes pestilentiels. Non-seulement ils l'auraient rendu parfaitement profitable, mais ils en auraient fait le quartier le plus agréable, le mieux fréquenté. Nous aurions vu s'y élever, le long des bords du Lac, de charmantes villas, toutes baignées de soleil et rafraîchies par la brise de la mer. Dans toute autre ville, on se fût hâté de tirer parti d'aussi admirables sites ; ici, nous ne nous sommes pas contentés de les délaigner ; nous y avons laissé se développer à l'aise les germes de maladies paludéennes. Quand donc aurons-nous le bon sens, l'amour-propre, de les assainir, de faire disparaître des marécages qui étonnent et effrayent les étrangers, lorsqu'en visite parmi nous, et dévorés par la curiosité, ils les traversent, pour aller à nos stations balnéaires. C'est un devoir qui s'impose à nous, ne fut-ce que par souci de la bonne renommée de notre métropole.

Retour de M. le Consul-général de France.—Nous avons eu le plaisir de revoir, hier, M. le Vicomte d'Abzac, arrivé dernièrement de France, où il était allé passer agréablement plusieurs mois de congé. M. le Consul-général de France vient reprendre le poste qui lui est confié depuis longtemps, plein de santé et en d'excellentes dispositions d'esprit.

L'Entreprise, Nlle-Ibérie, paroisse Ibérie, Louisiane, du 17 avril :

Mardi, une altercation eut lieu entre Rodolphe Sandoz, blanc, et Alexis Nelson, couleur, à la Station Burke, à propos d'une clôture que le second voulait établir autour d'un terrain qu'il déclare être sa propriété. Sandoz voulut l'en empêcher, nous ne savons pour quelle raison, et le menaça de voies de fait, s'il persistait. Nelson crut devoir alors, pour aller continuer son travail, se munir d'un revolver. Sandoz arriva bientôt ; une discussion violente s'engagea, au cours de laquelle Sandoz ayant levé la main sur lui, il tira son revolver et tua instantanément son adversaire. Nelson est sous les verrous, mais les sympathies du public sont en sa faveur.

—*Décédée*, presque subitement, à Pautoutville, la fille de M. A. J. Louvière à la suite d'une chûte. Cette mort à douloureusement impressionné toute la population des environs, où la famille Louvière est très estimée.

Le *Capitolian Advocate*, Baton Rouge, paroisse East Baton Rouge, Louisiane, du 15 avril :

Décédé, à l'âge de 53 ans, le major E. F. Russell. La mort l'a surpris à Port Vincent, paroisse Livingston, où l'avaient appelé les devoirs de sa profession d'avocat.

Le *Democratic Review*, Natchitoches, paroisse Natchitoches, Louisiane, du 15 avril :

Nous nous demandons pourquoi personne d'entre nous ne songe à établir une ferme d'élevage d'animaux de race. Les bestiaux de première qualité sont meilleur marché que jamais. Il y a là de l'argent à faire.

—Mlle Bertha Pineus, jeune femme qui est fort estimée et recherchée dans notre ville, a épousé, à Shreveport, M. J. C. Gouldsmith. La nouvelle mariée est la sœur de Mme Kallie.

—Marié, M. Jacob Levin, fils de M. Jules Levin, de Rapides, à Mlle Pearl Winbarg, de Natchitoches.

Propriétés de choix à l'encan.—A 12 A. M. aujourd'hui, W. I. Hodgson, encanteur, vendre à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près de la rue Gravier—

1er Cette charmante résidence en bois à deux étages, bien située, au No 394 rue Canal, près Prieur, terrain 68x160 pieds, tentes, etc., etc.

2e Un grand lot de terre de valeur rue Canal, 320x550 pieds, avec cottage, vacherie, écuries pour fermes, etc.

Voir l'avis et les plans sur les lieux de la vente pour plus amples détails.

La *Paix* de Paris :

C'est en agitant le spectre rouge, c'est en dénonçant les progrès du socialisme français que M. de Bismarck a vainement tenté d'obtenir du Reichstag le sacrifice de la liberté de la fabrication et du commerce de l'alcool. "Accordez-moi le monopole, a-t-il dit aux députés ; sinon, attendons-nous, au premier jour, à voir une armée socialiste française venir promener le drapeau rouge en Allemagne." Le Reichstag ne s'est pas ému de cette ridicule menace.

M. de Bismarck oubliait sans doute, en tenant ce langage, que le socialisme tient en Allemagne une place beaucoup plus considérable qu'en France, que les sectes socialistes y sont autrement puissantes et organisées que chez nous. Si jamais une explosion socialiste doit avoir lieu quelque part, ce sera très probablement dans les pays germaniques et cela d'autant mieux que la politique centralisatrice, autoritaire, violemment dominatrice et pessimiste du chancelier aura mieux préparé et, pour ainsi dire, rendu inévitable, un grand mouvement révolutionnaire.

M. de Bismarck est lui-même le premier socialiste de l'empire. Sa conception du gouvernement, ses théories économiques, ses négations de la liberté individuelle, ses tendances à tout monopoliser ne sont pas autre chose que du socialisme d'*Etat*, si l'on veut, mais certainement du socialisme.

Le chancelier contribue donc, dans une très grande mesure, à faire pénétrer l'esprit socialiste dans les populations allemandes. A un moment donné, sont que M. de Bismarck ait disparu, soit qu'il ne puisse plus tenir les masses sous sa main de fer, cet esprit, qu'il aura envahi progressivement toutes les classes sous l'impulsion même du puissant homme d'Etat, se manifestera par des crises dont on n'ose prévoir toute l'intensité. Entre le socialisme d'Etat et le socialisme révolutionnaire, il n'y a d'autre différence que celle créée par la force. Que la force cesse d'être un seul instant et les deux socialismes se confondent immédiatement. L'Allemagne en fera peut-être un jour l'épreuve.

M. de Bismarck fera donc bien de regarder plutôt chez lui que chez nous en fait de socialisme. Il n'a, d'ailleurs, qu'à étudier ce qui se passe en Belgique. Qui trouve-t-on au premier rang des meneurs, de ceux, du moins, qui n'appartiennent pas au pays ? Sont-ce des Français ? Non, ce sont des Allemands. Les ouvriers allemands abondent en Belgique, notamment à Anvers, et presque tous y sont imbus de doctrines socialistes qu'ils ont apportées de chez eux. Ce sont là des faits connus de tout le monde.

On nous parlera de la grève de Decazeville. Soit ; nous n'avons pas l'intention de prétendre qu'il ne saurait jamais y avoir de grève en France, mais on remarquera que la grève du bassin de l'Aveyron n'affecte pas précisément un caractère socialiste. Il s'agit uniquement, dans les fâcheux événements de Decazeville, d'une question de salaires, compliquée d'une question de personnes, mais nullement d'une application des théories socialistes. Cela est important à noter au point de vue de la comparaison de l'Etat des esprits en France et dans les autres pays, particulièrement en Allemagne.

M. de Bismarck sait toutes ces choses aussi bien et mieux que nous. Mais il a besoin de faire croire à "l'esprit révolutionnaire" de la France pour maintenir, par la peur, l'Allemagne sous son joug. Toutefois, comme nous le disions plus haut, le moyen a déjà servi tant de fois qu'il commence à être usé. La réponse du Reichstag a été très nette à cet égard. Il faudrait trouver autre chose.

M. Develle, ministre de l'agriculture de France, a informé M. Barbedette, sénateur de la Charente-Inférieure, qu'il avait rétabli les crédits précédemment accordés pour l'entretien des pépinières de vignes américaines et françaises qu'à plantée de droite et de gauche, pour permettre à l'air de la plaine et du lac, d'y circuler à l'aise, pour y opérer des éclaircies, pour y donner de l'espace aux pelouses naturelles, pour y tracer de larges avenues.

Si importante que fût la question d'agrément, elle n'était que secondaire ; il s'agissait, avant tout, d'assainir les bords du lac, d'en faire disparaître les marécages infects dont la présence est un danger continuel, une honte pour la Nouvelle-Orléans.

C'est, comme l'écrivait fort bien, ces jours derniers, le correspondant d'un des nos grands journaux d'outre-Canal, "un véritable monument de négligence et d'incurie." Pas une ville de l'Union ne tolérerait un aussi misérable état de choses. Partout ailleurs, des canaux de dessèchement sillonneraient, depuis longues années, ce vaste foyer de miasmes pestilentiels. Non-seulement ils l'auraient rendu parfaitement profitable, mais ils en auraient fait le quartier le plus agréable, le mieux fréquenté. Nous aurions vu s'y élever, le long des bords du Lac, de charmantes villas, toutes baignées de soleil et rafraîchies par la brise de la mer. Dans toute autre ville, on se fût hâté de tirer parti d'aussi admirables sites ; ici, nous ne nous sommes pas contentés de les délaigner ; nous y avons laissé se développer à l'aise les germes de maladies paludéennes. Quand donc aurons-nous le bon sens, l'amour-propre, de les assainir, de faire disparaître des marécages qui étonnent et effrayent les étrangers, lorsqu'en visite parmi nous, et dévorés par la curiosité, ils les traversent, pour aller à nos stations balnéaires. C'est un devoir qui s'impose à nous, ne fut-ce que par souci de la bonne renommée de notre métropole.

Le ministre des cultes de France et le Vatican.

La presse, dit le *Journal des Débats*, s'est beaucoup occupée, depuis quelques jours, d'une brochure que vient de publier l'archevêque de Bordeaux. Mgr Guilbert y célèbre l'alliance "providentielle" de la démocratie et du catholicisme. Son manifeste a fait grand bruit. Les journaux monarchistes s'en sont indignés, et M. de Cassagnac a traité Mgr Guilbert d'"archevêque rouge." La plupart des journaux républicains ont témoigné, au contraire, une joie fort légitime. Ils ont vivement félicité l'auteur de la brochure. Mais ils ont pris soin d'ajouter que l'archevêque de Bordeaux était une exception, que les exceptions confirmaient la règle, et que le reste du clergé français ne valait rien.

L'exception, si exception il y a, n'est pas si rare qu'on le veut bien dire. L'archevêque de Rouen s'est exprimé récemment à peu près dans le même sens que Mgr Guilbert, et son langage a été approuvé par l'archevêque de Paris. Une brochure, qui vient de paraître avant-hier, et qui est l'œuvre d'un autre archevêque, celui de Tours, expose absolument les mêmes idées : "Depuis trop longtemps, dit Mgr Meignan, depuis trop longtemps dans notre pays les partis politiques, par l'effet d'une illusion qui leur est commune et d'un intérêt égoïste, ont demandé au clergé ce qu'il n'est point décidé à leur accorder. Sans doute le clergé est une force puissante, et l'on peut dire que, par la vertu même de son sacerdoce, il peut efficacement résoudre ce que qu'on est convenu d'appeler la question sociale, en faisant pénétrer les grands principes de la charité chrétienne chez les pauvres et chez les riches, avec les obligations spéciales à chacune de ces deux classes de la société. Mais cette force, le clergé la met au service de tout gouvernement régulier, quelle que soit d'ailleurs sa forme particulière. Le clergé s'attache avec le temps aux gouvernements qui se montrent simplement justes à son égard ; il ne demande que son droit, son indépendance dans l'exercice des ministères variés, pacifiques, salutaires qui lui ont été confiés. Ainsi parla l'archevêque de Tours. Ses idées, on le sait, sont aussi celles de Léon XIII. La république française a en cette bonne fortune de trouver sur le trône de St-Pierre un des hommes les plus raisonnables et les plus conciliants qui y soient jamais montés.

On nous assure, pourtant—et cela de plusieurs côtés—que cette humeur pacifique du Pape est en ce moment fort troublée. Une correspondance insérée dans le *Times* du 26 mars donne à ce sujet quelques indications qui méritent de ne point passer inaperçues, et qui sont entièrement confirmées par nos propres informations. Le discours prononcé au Sénat par M. le ministre des cultes le 4 février, son affichage dans toutes les communes de France, ont produit au Vatican une impression profonde. On a vu dans ce discours une déclaration de guerre lancée, non pas seulement contre les congrégationistes, mais contre la religion catholique elle-même. On a cherché, dans toute l'histoire parlementaire de notre pays depuis trois quarts de siècle, si jamais un membre du gouvernement français avait tenu, à la tribune, un langage comparable à celui de M. Goblet. Le résultat de cette enquête a été négatif.

En ces questions délicates, il ne faut pas d'équivoque. Que M. le ministre de l'instruction publique ait traité avec quelque dédain les miracles de Lourdes et de la Salette, il n'y a pas là de quoi étonner ou irriter Léon XIII. Mais ce qui est nouveau, et ce qui est grave, c'est d'entendre le gouvernement condamner la doctrine catholique tout entière, les idées catholiques sur le travail, sur la vie, sur la loi morale, comme contraires à l'esprit moderne, comme dégradantes pour la dignité et la liberté humaines. On peut, sur ces problèmes, penser ce que l'on veut. Qu'ils soient discutés avec passion, bien que la presse les agite, que des membres du Parlement les traitent à la tribune, rien de mieux. Philosophes, publicistes, sénateurs et députés n'engagent qu'eux-mêmes. Mais que le ministre des cultes se prononce sur eux comme l'a fait M. Goblet, au nom du gouvernement, avec la publicité de toute discussion parlementaire, avec la publicité exceptionnelle de l'affichage officiel dans les 36,000 communes de France ; que dans un pays où l'Etat salarie le clergé catholique, le représentant attaque l'Etat tout en le payant, et proclame que l'enseignement catholique est un enseignement malfaisant ; nous n'hésitons pas à dire que c'est un fait inouï. On comprend que Rome s'en soit profondément émue ; on comprendrait pas que notre gouvernement ait tint pas compte de cette émotion.

M. John Lemoinne sur le projet de loi de M. Gladstone :

Il est certain que l'état de la propriété en Irlande ne restera pas ce qu'il est. Il y a actuellement dans le pays une espèce de suspension d'armes ; les crimes agraires se sont arrêtés ; on ne signale plus d'assassinats sur les grandes routes, ni des grèves forcées. Mais il ne faut pas s'y tromper ; ce n'est pas de lapaisement, c'est de l'attente. Le mot d'ordre est de se tenir tranquille, pour voir venir. Au fond, et en réalité, la révolution est la matresse du sol.

C'est ce que comprend très bien M. Gladstone, et il le comprend mieux que les conservateurs aveugles qui l'attaquent. Unis aux radicaux mécontents, ces conservateurs pourront faire repousser le projet de rachat des terres ; mais quand il s'agira de donner à l'Irlande une espèce de gouvernement intérieur et autonome, l'union pourra se rompre et la mesure pourra rencontrer une majorité dans la Chambre. Le tout est une question de forme, de degrés dans l'indépendance, des garanties pour le maintien de l'unité politique de l'empire.

Et alors, qu'arrivera-t-il ? C'est que, une fois au Parlement ou au Grand Conseil national installé en Irlande, la question territoriale ne sera plus aux mains du Parlement impérial. Si c'est à ce Grand Conseil national qu'est réservée la liquidation de la propriété, les propriétaires n'ont plus qu'un morceau de papier. La Ligue nationale est la maîtresse du pays et du peuple ; tout le clergé catholique est rallié à la cause populaire, et il suffira d'un signal pour que le Jacquerie règne et gouverne.

M. Gladstone y voit plus clair que les conservateurs quand il refuse de disjoindre les deux questions : celle du rachat des propriétaires et celle du Parlement irlandais. Il faut être aussi dénué de sens politique et de sens commun que l'est souvent le parti conservateur, et dans tous les pays, pour aller se coaliser avec le parti radical contre la dernière chance de salut.

M. Gladstone pourra se trouver en minorité, surtout depuis la défection des radicaux de Birmingham. Dans ce cas, on se trouvera en face de nouvelles élections, car on peut, que le pays n'a pas tellement pas été consulté sur les questions qui viennent de surgir. Mais il a bien fallu les aborder, puisque la brigade irlandaise, conduite avec une rare habileté, avait opéré de manière à rester l'arbitre de la majorité. Il est un pouvoir dans l'Irlandais, qui, du moment, de rendre impossible le gouvernement de l'Angleterre. Leur politique a été très bien raisonnée et calculée. Dans les dernières élections, ils ont été d'abord les maîtres chez eux ; ensuite, ils ont jeté tout le poids de leur influence en Angleterre dans la balance des réactionnaires afin d'égaliser les partis anglais et d'en rester les arbitres. Ils ont réussi.

Mais, dans de nouvelles élections, ils changeraient évidemment de tactique. Ce serait leur propre politique qui serait en jeu ; et alors, outre les 86 ou 90 voix qui sont les leurs, ils donneraient leur appui cette fois aux libéraux dans les villes anglaises où leurs nationaux forment une grande part du corps électoral. M. Parnell se vante de pouvoir faire ainsi changer 56 députés en Angleterre.

Il est vrai que la reine peut se refuser à une dissolution et appeler de nouveaux ministres. Ce gouvernement serait fondé sur une coalition des conservateurs comme lord Salisbury, des radicaux comme M. Chamberlain, des libéraux aristocrates comme lord Hartington ? Ce serait un curieux spectacle. Les affaires sont très embrouillées, et il faut souhaiter, pour l'Angleterre, que M. Gladstone se porte bien. Son extinction de voix serait une calamité publique.

La laïcisation de l'hospice des Enfants assistés de Paris a eu lieu le 31 mars. Les sœurs ont quitté l'établissement dès le matin.

L'Œuvre de l'hospitalité de nuit, à Paris, a tenu, le 28 mars, son assemblée annuelle, boulevard de Vaugirard. D'un rapport sur les travaux de l'Œuvre en 1885, lu par l'honorable président, M. le baron de Livois, il résulte que 56,590 pensionnaires ont été recueillis, lesquels ont couché pendant 150,878 nuits, ce qui donne, depuis la fondation de l'Œuvre, un total de 253,258 hospitalisés, ayant passé 721,563 nuits.

Les 56,590 pensionnaires de cette année, originaires de toutes les parties du monde, se subdivisent en : 49,109 Français ; 7,348 Européens ; 65 Africains ; 11 Asiatiques ; 55 Américains ; 2 Océaniens. En fait, l'Œuvre a reçu 6,160 pensionnaires de plus que l'année précédente.

L'Œuvre a aussi distribué 14,641 bons de fourneaux et 75,459 morceaux de pain. Elle a donné en outre : 1,149 paletots, 1,676 pantalons, 1,568 chemises, 4,533 paires de chaussures, 5,737 menus effets, en tout 14,063 articles, soit 1,144 de plus que l'année dernière.

L'Œuvre fait le sacrifice d'entretenir un cordonnier à l'année dans chaque maison, ce qui lui permet, en donnant une paire de souliers, de renvoyer en province un certain nombre de voyageurs, auxquels elle procure, autant que possible, par l'intermédiaire de la préfecture de police, un passeport avec frais de route.

En 1885, l'Œuvre n'a pu placer que 1,873 hommes, soit un peu plus de 3 0[0 des pensionnaires seulement. Ce petit nombre, dit M. le baron Livois, ne s'explique que trop par la crise commerciale et agricole.

Quarante-trois femmes ont été recueillies ; parmi elles se trouvait la directrice d'une œuvre, qui avait été expulsée par son propriétaire, faute de pouvoir payer son terme. Après avoir passé sa vie à soigner les autres, dit le baron Livois, cette dame en était réduite à demander pour elle-même l'hospitalité.

La statistique des hommes recueillis fournit une assez curieuse indication. La profession qui en compte le plus est celle des journaliers, dont le nombre a été de 17,875. Viennent ensuite les terrassiers au nombre de 3,006 ; les maçons, 2,137 ; les peintres en bâtiment, 1,186 ; les menuisiers, 1,358 ; les ajusteurs, 1,255 ; les cordonniers, 1,203 ; les garçons marchands de vin, 3,329 ; les garçons de cuisine, 3,329 ; les employés de commerce, 3,761 ; les artistes dramatiques et musiciens, 150 ; les professions libérales, clercs, professeurs, architectes, hommes de lettres, 350, etc.

Le rapport du trésorier indique que l'Œuvre a dépensé en 1885 70,796 fr. 40 cent. ; elle possède, tant en espèces qu'en valeurs, la somme de 164,426 francs 45 centimes.

Une œuvre éminemment utile, nationale est présumée par la *Lutte industrielle* de Paris. Voici les grandes lignes du projet en question :

On fonderait à Paris une école de colonisation où l'on amènera chaque année un certain nombre de jeunes gens, de 15 à 20 ans, choisis parmi les indigènes de la Tunisie, du Tonkin, de Madagascar, du Sénégal, etc., en un mot de toutes nos colonies.

Ces jeunes indigènes seront reçus dans un grand établissement spécialement organisé, où l'on pourvoira à tous leurs besoins.

Il ne fait pas que cet établissement soit un *collège* ; mais que la ces jeunes étrangers reçoivent des leçons de français, que des cours de dessin, de musique, sur l'industrie et le commerce, y soient organisés avec le plus grand soin et autant que possible en corrélation avec les usages et coutumes de leurs pays respectifs.

En outre : on établira un concours pour l'admission, dans le même établissement, de jeunes Français se destinant à aller s'établir dans nos colonies ; ceux-ci seront par conséquent les compagnons des indigènes, ils leur faciliteront ainsi à l'éducation civilisatrice française, tout en apprenant eux mêmes les langues de leurs condisciples étrangers, et en s'initiant à leurs coutumes et habitudes.

Le Journal des Débats du 26 mars :

Nous demandions avant-hier depuis quand l'enseignement primaire est devenu exclusivement une affaire d'Etat. Nous demandions quand a pris naissance cette règle nouvelle, d'après laquelle la commune n'a plus un mot à dire, n'a plus même un vœu à exprimer sur les questions qui touchent à l'instruction des enfants. A ces interrogations, personne n'a répondu. M. Ranc, qui nous a répondu hier dans la *République française*, s'est contenté de répéter l'énoncé du dogme sans prendre la peine de le justifier. Il se borne à dire que "nul, sur les bancs de la Gauche, n'a protesté" quand M. Goblet a proclamé le principe. Ce n'est pas exact en fait. Les amendements de M. Macé, de M. Barbé, étaient bel et bien des protestations. Mais n'en parlons pas, et admettons un moment que la Gauche ait été unanime. Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve une chose ; que la majorité du parti républicain a perdu la notion des idées libérales, le sentiment de la tolérance, le respect de ses propres traditions. A toute époque, il a été reconnu que l'enseignement primaire était, pour partie au moins, une affaire municipale. La Convention elle-même, qui n'est pas suspecte, a remis aux Conseils locaux la nomination de l'instituteur. Toutes nos lois, y compris celle que vient de préparer le Conseil d'Etat et que M. Goblet a déposée samedi dernier sur le bureau de la Chambre, ont imposé à la commune une part des dépenses de l'école primaire. Pourquoi ? sinon parce que la commune a quelque chose à voir dans l'enseignement élémentaire. Toutes les législations du monde, notamment celles de la Suisse et des Etats-Unis, qui ne sont pas des monarchies, donnent aux municipalités une large part d'influence sur l'éducation du premier âge. Des lois, avons-nous on n'avons-nous pas le droit de dire que la loi nouvelle du Sénat pose un principe que jamais, nulle part, on n'avait attaqué ? Avons-nous ou non le droit de protester quand ces doctrines inédites sont apportées à la tribune et imposées comme des articles de foi ? Avons-nous ou non le droit de nous étonner, en les entendant développer par des hommes qui ont vieilli dans la défense des libertés locales, qui ont passé leur vie à lutter contre l'omnipotence envahissante de l'Etat ? Avons-nous ou non le droit de déclarer qu'ils donnent un triste spectacle en reniant, une fois au pouvoir, leurs idées de la veille ?

Une opinion tend à s'établir suivant laquelle le matérialisme et l'athéisme seraient au fond de la doctrine de Confucius, en sorte que les anciens Chinois présenteraient ce phénomène unique dans l'histoire du genre humain d'un peuple sans idéal, sans Dieu, sans croyance à l'âme et à son immortalité. Dans un mémoire qui a été très attentivement écouté et dont l'Académie des Inscriptions de Paris, dans la séance du 26 mars, a demandé qu'il lui fût fait une seconde lecture, afin de l'insérer dans son recueil, M. d'Hervey de Saint-Denys a soumis cette opinion à une critique qui la ruine complètement.

L'auteur fait remarquer d'abord que, dans une question de cette gravité, il convient de ne pas procéder, comme on l'a fait jusqu'ici, par affirmations générales et vagues. "Confucius matérialiste, l'athéisme des Chinois, ? tout cela est bientôt dit ; il s'agit de prouver ce que l'on avance, et la chose est moins aisée.

Ceux qui ont étudié les écrits de l'illustre philosophe savent qu'il prend pour point de départ cette idée que l'humanité en vieillissant s'affaiblit, dégénère et diminue. Conséquemment, Confucius s'est attaché à rechercher dans les documents les plus anciens dont il ait eu la connaissance et à faire revivre dans ses propres écrits la doctrine supérieure en force et en beauté des âges reculés. C'est dans les deux livres appelés *Chi-King* et *Chou-King*, qui sont devenus la Bible des Chinois, que Confucius a déposé les matériaux pieusement recueillis. C'est là qu'il faut chercher la doctrine et les croyances des anciens Chinois. Et bien, cette recherche, aux détails de laquelle le mémoire de M. d'Hervey nous initie, a pour résultat d'établir clairement que les anciens Chinois ont cru à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'un Dieu unique et omnipotent.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier, marchand-tailleur, rue Carondelet, No 44, entre Gravier et Union.

Retranchez les consonnes de Bismark. Il reste "ïa".

Le *Journal amusant* publie un curieux manuel du parfait débiteur, auquel, assure-t-il, "la prospérité toute particulière des affaires donne une incontestable actualité" :

"Vous devez passer chaque jour, plutôt deux fois qu'une, devant la demeure de votre créancier. Chaque fois, vous lui adressez un petit salut amical, pas trop obséquieux, il penserait que vous êtes définitivement aplati ; pas trop arrogant, il supposerait que vous êtes en fonds ; mais convenable et poli.

"Si vous êtes très fort,—mais cela, c'est déjà de la haute école,—vous entrerez chaque matin dans sa boutique, vous lui parlerez de cinquante choses indifférentes, vous l'arracherez pendant une demi-heure à ses occupations, puis vous le quitterez en lui disant :

"—A propos, vous savez, je ne vous oublie pas.

A la sixième visite, il y a de très sérieuses chances pour qu'il se cache."

Le créancier se cachant devant le débiteur, quel triomphe !

Autre principe, qui pour les esprits superficiels aura l'aire paradoxe : le parfait débiteur n'emprunte jamais. Non, monsieur, il n'emprunte jamais. Il ne fait prêter, ce qui est incontestablement différent.

En effet, l'homme qu'il honore ainsi de son choix n'a jamais que le droit de s'en prendre à lui-même et de s'appeler imbécile,—ce qui est encore une douce satisfaction pour le débiteur vraiment convaincu.

Le parfait débiteur sera large, généreux, et ne lésinera jamais sur les intérêts. D'abord, les intérêts légitimant la dette. Qui dit intérêts dit obligation, et qui dit obligation dit remboursement indéterminé : voyez les sociétés financières.

Sa mise sera simple, mais de bon goût. Trop modeste, elle provoquerait le mépris de l'adversaire. Trop recherchée, elle le scandalise. Cette prescription demande beaucoup de tact. Il en est de même du train de maison. Il faut pouvoir recevoir à sa table un créancier, sans qu'il périsse d'humiliation et sans qu'il vous traite de Lucullus véreux.

Un homme à qui vous devez sept francs cinquante ne manquera jamais de dire que c'est lui qui paie vos dindes truffées. Si vous êtes complètement pris dans l'alternative, il vaut peut-être mieux le laisser mourir de faim.

Un créancier n'applique pas sans un certain respect l'épithète de rapiat à son débiteur.

Le baron de Hübner a consigné, dans deux gros volumes, ses impressions sur son long voyage. Ce qui fait l'originalité et la haute valeur de cet ouvrage, c'est que l'auteur ne s'est pas borné à décrire ce qu'il a vu. Il a joint à la sobre description des lieux, à ses observations sur les hommes et les mœurs, les jugements d'un homme d'Etat sur la situation politique et sociale des pays si divers qu'il a visités. Il a voulu faire une enquête sur la force et la faiblesse de l'empire britannique, disséminé sur toute la surface du globe, sur le réveil des races, sur leurs tendances à secouer l'étreinte de la vieille Angleterre.

La conclusion qu'il en tire est celle-ci : "L'Angleterre gardera ses colonies aussi longtemps que le Parlement accordera les moyens de maintenir des flottes en mesure de lui assurer la prépondérance navale..... Si l'Angleterre perd sa prépondérance maritime, elle perd ses colonies. Si elle perd ses colonies, elle perd sa prépondérance sur les mers et, avec elle, la place éminente qu'elle occupe dans l'aréopage européen. C'est dans ce cercle que se renferme la grandeur de la puissance britannique."

Les jugements portés par le baron de Hübner sont marqués au coin de l'impartialité. On y sent l'homme d'Etat aux vues élevées et sagaces, l'observateur attentif qui s'attache à saisir en chaque chose le côté tout particulier, caractéristique, qui le fait bien connaître.

Décédé hier, vendredi, 16 avril, à 8 heures et demie du matin, JOHN DOLHONDE à l'âge de 61 ans et 4 mois, natif de cette ville. Les amis et connaissances de la famille alsacienne, ceux de son frère Forrester Dolhonde et de ses gendres, A. Nunez Augustin, Georges Dessommes et Jas. Hermann, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 4 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure rue St-Philippe et St-Claude.

Décédé hier matin, à l'âge de 33 ans, HENRY VILLEMEUR, natif de Villebistand canton de Meillan, département du Gers, France. L'enterrement aura lieu aujourd'hui samedi, 17 av